

Fonds Mondial pour la Nature - France (WWF) - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Fonds Mondial pour la Nature a été créé en 1961 et regroupe actuellement 29 sections nationales.

La représentation française, créée en 1973, est une association reconnue d'utilité publique et apolitique dont les fonds proviennent essentiellement de dons de particuliers.

Le WWF a pour mission de conserver la nature et les processus écologiques. Il agit donc pour sauvegarder les espèces en danger, pour préserver les espaces naturels et les ressources naturelles de notre planète.

Dans ce cadre, le WWF a apporté son soutien aux associations et habitants de la vallée du Doubs qui s'opposent à la réalisation du canal à grand gabarit, lors d'une manifestation qui s'est tenue le 7 juin 1995 à Ougney-Douvot.

L'Association WWF a, à cette occasion, sollicité la participation financière de la Ville pour la location du bateau indispensable au parcours fluvial effectué entre Fourbanne et Ougney-les-Champs et dont la location s'est chiffrée à 11 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention d'égal montant qui sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 934.21.691 code service 20000 du budget primitif de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Vous savez que dans le cadre de la manifestation organisée par le Fonds Mondial pour la Nature, le Prince PHILIPPE a effectué une promenade en bateau sur le Doubs et nous allons payer en partie la location du bateau. Le total de la visite du Prince PHILIPPE se montait à 70 000 F selon les organisateurs. Les 11 000 F représentent la participation de la Ville et son soutien à cette association du Fonds Mondial pour la Nature.

M. BONNET : Pour exprimer une perplexité sur le rôle de la Ville quant à financer une facture pour le Fonds Mondial pour la Nature qui, par ailleurs, a un intérêt indéniable, mais l'intérêt pour la Ville de Besançon n'est pas évident. On n'est pas là pour aborder la question de fond du canal à grand gabarit dans la mesure où le groupe que je représente ici n'est pas unanime sur le sujet, mais pour se demander si 11 000 F pour le bateau du Prince PHILIPPE, cela concerne vraiment l'intérêt des Bisontins. De plus je ne pense pas, bien que je sois républicain, que la famille royale d'Angleterre fasse partie des espèces à protéger. Quoique ! (Rires).

M. LE MAIRE : Merci de cet humour. En fait, il ne s'agit pas de l'embarcation du Prince PHILIPPE, c'est, vous l'avez tous compris, indirectement une aide à cette association qui travaille dans le même sens que la majorité du Conseil, c'est-à-dire qui s'oppose à la réalisation, c'est d'ailleurs mis dans le rapport, du canal à grand gabarit. C'est donc une façon de soutenir la manifestation du 7 juin à Ougney-Douvot. En réalité, il ne s'agit pas seulement de la visite du Prince PHILIPPE ; il y a eu une journée fort agréable, par un très beau temps, à Ougney-Douvot qui regroupait ceux que l'on appelle les «anti-canal». La Ville souhaite participer à ce mouvement, mais je comprends qu'on ne soit pas tous d'accord surtout que dans les formations politiques, les avis peuvent diverger, ce qui est tout à fait normal.

M. BONNET : On peut donc supposer qu'on donnera la possibilité à un éventuel bateau favorable au grand canal de disposer de 11 000 F.

M. LE MAIRE : On en reparlera si le cas se pose.

M. FOUSSERET : Voies Navigables de France n'a pas besoin de nos 11 000 F quand on voit les plaquettes qu'ils nous envoient. Là je vous rassure tout de suite.

M. LE MAIRE : On verra par la suite, la demande n'est faite ni par Raymond BARRE ni par une autre personne.

M. DUVERGET : Pour effectivement continuer dans une forme de parodie, peut-être que si le Prince PHILIPPE avait utilisé ce bateau, le WWF se serait appelé Village Vacances Familles.

M. LE MAIRE : C'est avec un V non un W !

M. DUVERGET : En tout cas, le groupe RPR étant parmi ses représentants ici favorable au grand canal, votera contre cette proposition de subvention.

M. FOUSSERET : Juste un mot, Monsieur le Maire, pour ne pas laisser dire que cette journée qui a été organisée avec le WWF s'est uniquement limitée à une promenade en bateau sur le Doubs du Prince PHILIPPE. Je crois qu'il y a eu beaucoup de choses intéressantes réalisées lors de cette journée. C'est le financement d'une journée d'études globales qui a beaucoup apporté aux participants, d'autant plus nécessaire d'ailleurs que les collectivités locales de ce Département ne font pas beaucoup d'efforts actuellement, vous le savez, pour informer les populations concernées. Et je rebondis sur ce qu'a dit le Docteur BONNET, quand on voit les nombreuses publications éditées par Voies Navigables de France, anciennement CNR, on se rend compte qu'il y a une disproportion des moyens, que le Département, entre autres, a donné 200 000 F pour un film -vous me direz qu'on n'est pas ici au Département, je suis d'accord- mais quand même je crois qu'il ne faut pas nous faire un faux procès parce que la Ville de Besançon aide à hauteur de 11 000 F une association qui a organisé une journée d'information contre le grand canal.

M. LE MAIRE : WWF étant le Fonds Mondial pour la Nature et non pas le Village Vacances Familles.

M. PINARD : On est toujours à l'affût de retombées médiatiques, et quelquefois on paie certaines collectivités très cher pour en avoir. Là cela a été gratuit, je crois que sur toutes les chaînes il y a eu des images, des interviews, dans un cadre et sous un soleil magnifiques. Maintenant, si M. BARRE veut venir avec son bateau, on verra, comme disait tel commentateur à propos de la dernière intervention de M. BALLADUR, nous l'accueillerons avec une «férocité onctueuse». (Rires).

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), adopte cette proposition.